



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

RAPPORT

Opération COCAIR 3



Février 2012



Une action conjointe et concertée pour faire face à une menace réelle pour l'équilibre de cette région d'Afrique

Le Secrétariat de l'OMD élabore régulièrement des analyses sur les saisies douanières en matière de produits stupéfiants réalisées par les pays membres et intégrées dans le CEN (réseau douanier de lutte contre la fraude).

La tendance constatée entre 2005 et 2008 faisant apparaître un itinéraire assez atypique pour l'acheminement de la cocaïne venant d'Amérique du Sud et à destination finale de l'Europe, avec un stockage et un transit par l'Afrique de l'Ouest et dans une moindre mesure en Afrique centrale, s'est confirmée en 2009 et 2010, même si le phénomène est légèrement revu à la baisse.

C'est ainsi qu'en décembre 2008 et en juin 2010 le Secrétariat de l'OMD en partenariat avec INTERPOL, la Commission européenne, et l'ONUDC a mis en œuvre les opérations COCAIR1 et COCAIR2, destinées à renforcer les contrôles en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants dans une vingtaine d'aéroports internationaux d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et du Brésil. L'objectif était d'intercepter les expéditions de cocaïne et autres drogues à destination de l'Europe.

Ces deux opérations ont été menées grâce à la mise en place d'un plan d'action en trois étapes :

- 1) Adaptation et utilisation du CENcomm de l'OMD (Réseau douanier de lutte contre la fraude adapté aux besoins de l'opération) ainsi que des bases de données de l'I-24/7 d'INTERPOL.
- 2) Formation des agents des différents services participants à l'opération (douane-police-gendarmerie ou autres agences en charge de la lutte contre les produits stupéfiants). Dotation de l'ensemble des aéroports sélectionnés de trousse de détection pour produits stupéfiants.
- 3) Constitution d'une Unité de coordination opérationnelle (UCO) implantée à Dakar (Sénégal).

Les BRLR d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Europe de l'Ouest ont été directement impliqués dans le dispositif et ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ces deux opérations.

Eu égard au succès de ces deux opérations, tant au niveau des résultats chiffrés qu'à l'enthousiasme généré et à la motivation insufflée, il avait été décidé d'organiser une nouvelle opération reprenant dans les grandes lignes les objectifs assignés à ces deux opérations. Il s'agit de l'Opération « COCAIR3 ».

Cette nouvelle opération initiée par l'OMD, en partenariat avec INTERPOL, la Commission européenne et l'ONUDC s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un nouveau projet intitulé « AIRCOP » qui vise à améliorer les contrôles dans les aéroports internationaux, grâce notamment au renforcement de la coopération entre les services en charge de la lutte contre le trafic des produits stupéfiants et la mise en place de systèmes de communication efficaces et sécurisés ; CENcomm pour la douane et I-24/7 pour la police.

Pays participants

Afrique de l'Ouest

- Bénin (Aéroport de Cotonou)
- Burkina Faso (Aéroport de Ouagadougou)
- Cap Vert (Aéroports de Praia, Santa Maria et de Sao Vicente)
- Côte d'Ivoire (Aéroport d'Abidjan)
- Gambie (Aéroport de Banjul)

- Ghana (Aéroport d'Accra)
- Guinée (Aéroport de Conakry)
- Mali (Aéroport de Bamako)
- Mauritanie (Aéroport de Nouatchok)
- Niger (Aéroport de Niamey)
- Nigeria (Aéroports de Lagos et d'Abuja)
- Sénégal (Aéroport de Dakar)
- Togo (Aéroport de Lomé)

Afrique centrale

- Cameroun (Aéroports de Yaoundé et Douala)
- Gabon (Aéroport de Libreville)
- République démocratique du Congo (Aéroports de Kinshasa et de Lubumbashi)
- République du Congo (Aéroport de Brazzaville)
- République Centrafricaine (Aéroport de Bangui).
- Tchad (Aéroport de N'Djamena)

Autre région

- Brésil (Aéroport de Sao Paolo).

Formation préalable à l'opération

- Une formation de base (analyse de risque, sélection et ciblage des opérations à risque, reconnaissance des produits, enquête policière etc.) ainsi qu'à l'utilisation du CENcomm et de l'I-24/7 d'INTERPOL paraissait indispensable pour le succès de l'opération.
- Cette formation a eu lieu dans le centre régional de formation de l'OMD qui se situe à Brazzaville (République du Congo) du 7 au 11 novembre 2011.
- Une bonne quarantaine d'experts (douane-police-gendarmerie - autres agences en charge de la lutte anti-drogue) d'une vingtaine de pays participants à l'opération COCAIR3 ont pris part à cette formation (Guinée, Ghana, Sénégal, Mali, Cameroun, Togo, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Cap Vert, Bénin, Burkina Faso, Brésil, Mauritanie, Congo RDC, République du Congo, Nigéria, Gambie et du Niger).
- Tous les experts participants à la session de formation sont repartis de Brazzaville avec l'intégralité des supports de cours nécessaires pour restituer la formation dans leurs pays respectifs. Cette formation a été restituée dans la majorité des pays participants à l'opération

DOUANE

Formation aux nouveaux outils de lutte contre les stupéfiants

Plusieurs douaniers, policiers et gendarmes apprennent depuis le 7 novembre, à Brazzaville, de nouvelles techniques pour mieux cerner la problématique de contrôle des produits nocifs.

Le séminaire de formation des formateurs, dans le cadre de la lutte contre le narcotraffic dans sa troisième phase, dénommée Cocair-3, se déroule au centre régional de formation de l'Organisation mondiale de douane (OMD).

L'objectif de cette session, comme celui des deux précédentes, est de renforcer le contrôle de lutte contre le trafic des stupéfiants dans 25 aéroports internationaux et d'intercepter les expéditions de cocaïne et autres drogues à destination d'Europe.

Notons que les deux autres formations se sont tenues à Ouagadougou, au Burkina Faso, où se trouve un autre centre régional. Cette fois, l'OMD a porté son choix sur le Congo. La direction du centre accompagne tous les participants durant le séminaire en mettant à leur disposition ses modestes installations. En effet, le centre dispose de deux salles de cours équipées de 24 ordinateurs ayant accès à Internet, avec son personnel d'appui.

Les thèmes retenus pour ce sémi-

naire qui s'achèvera le 11 novembre portent sur la reconnaissance des stupéfiants, l'initiation à l'analyse du risque et au ciblage, outil nécessaire pour le bon déroulement du Cocair. Cette formation de base couvrira ces différents secteurs et préparera les participants à l'utilisation des outils de communication et au mariage des bases de données.

Le directeur général des douanes, Jean Alfred Changa, a relevé que la lutte contre le narcotraffic était une préoccupation importante de tous les gouvernements du monde. Ainsi, plusieurs initiatives ont été développées aux niveaux national, sous-régional et international.

L'opération Cocair menée dans plus de 22 pays

Depuis 2010, Interpol, l'ONUDC en partenariat avec la Commission européenne et en collaboration avec les bureaux régionaux chargés de renseignement d'Afrique occidentale et centrale, d'Europe de l'ouest, du secrétariat de l'OMD, ont mené



La préparation des travaux

l'opération Cocair dans plus de 22 pays d'Afrique et au Brésil. La Commission européenne en a assuré le financement.

« Nous le savons tous, le narcotraffic constitue indéniablement une réelle menace politique et économique en Afrique de l'ouest et centrale, mais également en Amérique du sud, aux Caraïbes et en Europe. Et nous savons qu'une intervention menée conjointement de succès

dans un des pays de la région ne saurait effacer le problème dans les pays voisins. D'où ce genre d'opérations régionales », a martelé le représentant du secrétaire général de l'OMD, Pierre Bertrand. Interpellant les participants, il a expliqué la nécessité de renforcer les capacités des administrations douanières et policières dans la région en matière de lutte contre le trafic de drogue, spécifiquement de la cocaïne.

Selon Pierre Bertrand, la mise en œuvre de ces opérations a permis de faire le point sur la situation et de mesurer la volonté de s'y impliquer. Les résultats ont largement dépassé les attentes. « Je suis convaincu de pouvoir compter sur tous les experts ici présents pour prendre le relais de cette formation une fois revenus dans leurs pays respectifs », a-t-il souhaité.

Cette formation intègre la troisième mission de la douane, celle de protéger les frontières. Rappelons que la douane en a trois : fiscalité, économie et protection. Le Cocair-1 a eu lieu en décembre 2008 et le Cocair-2 en juillet 2010. Dans ce même cadre, en plus de la formation des agents, une dotation d'appareils de détection a eu lieu. L'opération Cocair-3 arrive dans sa phase de mise en œuvre. Elle débute par cette formation à l'intention des agents de douane, de la police et de la gendarmerie travaillant dans les aéroports internationaux, sélectionnés pour cette opération.

Nancy-France Loukoumba

Extrait des dépêches de Brazzaville n° 1365 du mercredi 9 novembre 2011

Unité de coordination opérationnelle (UCO) implantée au siège du Secrétariat de l'OMD à Bruxelles

Son rôle

Assurer la coordination et la concertation internationales en termes d'échange d'informations et de décisions opérationnelles ;

Être régulièrement en contact avec les points de contact nationaux (P.C.N. de la douane et de la police).

Retransmettre les informations reçues des P.C.N. (comptes rendus de saisie et messages d'alerte) aux autres pays ainsi qu'au BRLR d'Europe de l'Ouest, après enrichissement éventuel ;

Elaborer et diffuser aux pays participants des bulletins d'information quotidiens, rendant compte des principaux faits et actions de la veille.

Elle était composée d'une douzaine d'experts des pays Membres, des BRLR d'Afrique de l'Ouest et centrale, d'Europe de l'Ouest et d'experts de l'OMD et d'INTERPOL pour la consultation des bases de données nominatives et la coordination police-douane.

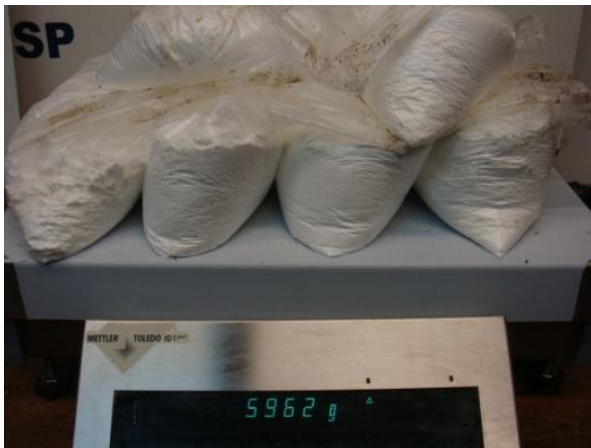


Le Secrétaire général de l'OMD, Kunio Mikuriya, souhaite la bienvenue aux experts de l'unité de coordination opérationnelle

Résultats

Saisies de produits stupéfiants :

- Cannabis : 9 saisies pour une quantité totale 468,5 kg
- Cocaïne : 10 saisies pour une quantité totale 24,68 kg.



Sao Paolo - Brésil
Date : 04/12/11
Vecteur de transport : aérien
Trajet : Sao Paolo – Doha – Damas
Drogue : 5,9 kg cocaïne
Mode de dissimulation : dans les bagages



Praia - Cap vert
Date : 04/12/11
Vecteur de transport : aérien
Trajet : Fortaleza (BR) – Praia (CV)
Drogue : 1 kg cocaïne
Mode de dissimulation : dans une perruque



- Héroïne : 2 saisies pour une quantité totale de 6,31 kg
- Ecstasy: 1 saisie pour une quantité totale 1,1 kg
- Méthamphétamines : 2 saisies pour une quantité totale 1,6 kg
- Amphétamines : 2 saisies pour une quantité totale 2 kg
- Mescaline : 1 saisie pour une quantité totale 0,4 kg

Saisies de capitaux :

- 4 saisies pour un total de 655.620 USD, 2 186.500 Euros (dont une saisie de 2 000.000 euros en Mauritanie dans les bagages de deux voyageurs « au filtre départ ») et 13.150.000 FCFA. Soit au total l'équivalent de 1.877.458.508 FCFA
- De forts soupçons se portent sur l'origine de ces fonds, quant à leurs liens avec une activité criminelle organisée.



13 150 000 FCFA - Côte d'Ivoire

Saisies d'armes et de munitions :

➤ 2 découvertes (3 fusils de chasse et un pistolet automatique avec munitions).



3 fusils de chasse - Mali

Saisies d'objets d'art africain :

➤ 4 saisies pour un total de 50 kg de masques et de statues.



Masques et pagnes - Côte d'Ivoire

Saisies de produits de la CITES :

➤ 4 saisies pour un total de 5,932 kg d'objets en ivoire travaillés



79 objets en ivoire - Côte d'Ivoire

Saisies de produits contrefaits dont des médicaments :

➤ 3 saisies pour un total d'environ 120 kg de produits



113 kg médicaments - Congo

Au-delà des saisies réalisées en matière de produits stupéfiants, de capitaux, d'armes et d'œuvres d'art, de produits CITES etc... les principaux objectifs recherchés pour l'opération ont été atteints, notamment en ce qui concerne :

- Le renforcement des contrôles au niveau des principaux aéroports internationaux d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur les vols à destination des pays européens ou des grands « hubs » nord-africains (Casablanca, Tunis, Alger).
La quasi-totalité des pays participants ont mis en place des contrôles renforcés sur les vols sensibles et pour certains pays participant à l'opération COCAIR 3, le dispositif de contrôle a été étendu à d'autres vecteurs de transport (terrestre, maritime)
- L'identification des personnes physiques et morales et les organisations impliquées dans ces trafics, dans la mesure des possibilités juridiques offertes par la législation de chaque Etat.
- La sensibilisation des services de contrôle dans les aéroports aux risques de fraude sur les vols à destination des pays européens (vols directs ou en transit par les hubs) et sur les différents vecteurs (notamment le fret postal et courrier express à l'export habituellement peu contrôlé).
- Le recueil d'informations sur l'état du trafic de cocaïne en provenance de cette sous région, l'évaluation et l'analyse de ces informations afin de dégager des profils de risque et des critères de ciblage actualisés et pertinents. La formation délivrée à Brazzaville sur la reconnaissance des produits, le ciblage des passagers et la restitution de cette formation auprès des agents sur le terrain des pays participants ont porté leurs fruits dès lors qu'une bonne partie des saisies réalisées l'a été grâce aux réflexes acquis durant la formation, notamment en ce qui concerne l'analyse du comportement des passagers ainsi que l'exploitation des listings de passagers.
- Le renforcement de l'échange de renseignements entre services douaniers et policiers sur ce phénomène ainsi que la coopération et l'échange de renseignements entre les régions impliquées, avec l'expertise et les moyens logistiques mises à disposition par L'OMD et INTERPOL. Cet objectif a été largement atteint lors de l'opération et se prolonge désormais au quotidien. Il constitue sans nul doute le résultat le plus tangible.

Il va de soi que la mise en œuvre de cette opération COCAIR 3, financée en grande partie par la Commission européenne, doit s'inscrire dans un projet plus vaste de renforcement durable des capacités des administrations douanières, policières et autres services compétents en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans cette région, et ce sur une période d'environ quatre à cinq ans.

